



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 15/01/2024

Reçu en préfecture le 15/01/2024

Publié le

ID : 001-210102091-20240115-2024_01DEC-AU



DECISION N° 01/2024

DECISION DU MAIRE

Objet : CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET « AMENAGEMENT DE LA RD1206 DANS L'AGGLOMERATION DE LEAZ »

Le Maire de la Commune de Léaz,

Madame la Maire rappelle le lancement de consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet cité en objet. Trois cabinets d'architectures ont été consultés.

- **ARCHIGRAPH**
Montant HT (sous réserve des 3.3% du montant HT des travaux à réaliser) **10 990.00 €**
- **PROFIL ETUDES**
Montant provisoire HT de **20 700.00 €** sur une estimation de travaux de 300 000.00 € soit un taux d'honoraire proposé à 6.90%
- **AINTEGRA**
Montant provisoire HT de **20 110.00 €** sur une estimation de travaux de 290 000.00 € soit 6.93% du montant de l'enveloppe prévisionnelle.

Les sociétés Profil Etudes et Aintégra nous ont fait parvenir des devis basés sur une estimation des travaux avec des taux d'honoraire respectif de 6.9% et 6.93%.

Etant donné la situation économique actuelle, la proposition faite par la Société Archigraph semble plus sereine face aux augmentations de tarifs.

Afin de budgétiser au mieux les frais liés à la maîtrise d'œuvre des travaux pour le projet « Aménagement de la RD1206 dans l'agglomération de Léaz » Madame la Maire décide de retenir l'offre d'Archigraph.

DECIDE

- **D'ACCEPTER** l'offre d'Archigraph.
- **DE SIGNER** tous les documents s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2024

Léaz, le 15 janvier 2024

Le Maire,
Christine BLANC

